



www.caf.fr
Rapide, 100 % fiable
et proche de vous.

Ce que vous pouvez faire en ligne...

(vous devez renseigner votre adresse courriel)

➔ **Accéder à « Mon compte »** pour consulter vos droits, vos paiements, télécharger des attestations, déclarer un changement de situation (familiale, professionnelle, enfants, coordonnées bancaires, coordonnées de contact,...), estimer vos droits, faire une demande d'aide au logement, de complément de mode de garde, de rsa, faire votre déclaration de ressources et transmettre vos pièces justificatives pour chaque démarche.

Le site caf.fr offre toujours plus de fonctionnalités... Dès la rentrée 2013, vous pourrez transmettre tout type de documents par courriel !

➔ **Consultez les questions / réponses** dans la rubrique « Aides et services ».

➔ **Télécharger des formulaires** : tous les formulaires de demande de prestations sont disponibles en ligne.

➔ **Notices explicatives** : elles sont toutes consultables sur www.finistere.caf.fr

Vous avez peur de vous lancer ?

Vous n'avez pas Internet ? Venez rencontrez nos conseillers de service dans les espaces Caf. Ils vous guideront dans vos démarches. Nos conseillers vous guident du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sur les sites de Brest (rue portzmoguer), Quimper (Ti-Douar) et Morlaix.



courriel / telephone
Une question à poser à la Caf ?
Ne vous déplacez plus !

Les courriels

Vous pouvez poser tous types de questions par courriel : informations sur vos droits aux prestations, sur le suivi de votre dossier, sur un changement de situation, sur le fonctionnement de la Caf... La Caf du Finistère s'engage à vous répondre dans les 72 heures*...

C'est gratuit, rapide et la réponse est fiable.

➔ Comment adresser un courriel à la Caf ?

Si vous êtes allocataire, rendez-vous dans la rubrique « contacter ma Caf » dans votre espace « Mon compte ». Vous sélectionnez l'objet de votre question, entrez votre demande et validez... Vous recevrez un accusé de réception de votre demande et vous retrouverez l'intégralité des courriels que vous nous adressez dans la rubrique « mes courriers ».

Le téléphone

Nos conseillers répondent à toutes vos questions au 0810 25 29 30 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 16h. En dehors de ces plages horaires, vous avez la possibilité d'obtenir des informations via notre serveur vocal accessible 24h/24, 7jrs/7 au même numéro.

Ces services mél et téléphone sont ouvert à tous, que vous soyez allocataire ou non.

* 3 jours ouvrés



le rendez-vous,
Être reçu sur rendez-vous,
c'est gagnant-gagnant !

A qui s'adressent les rendez-vous ?

Parce que certains moments de la vie sont fragilisants ou que certaines prestations sont très complexes, la Caf vous propose d'être reçu sur rendez-vous dans les situations suivantes :

- instruction rsa
- séparation
- deuil
- arrivée de l'enfant
- maintien dans le logement

➔ Ce que vous y gagnez ?

Plus de déplacements inutiles, un contact 100 % utile dès la 1ère rencontre, plus de documents manquants pour l'instruction de votre dossier, plus d'attente à l'accueil de la Caf.

➔ Ce que la Caf y gagne ?

Vous recevoir sur rendez-vous nous permet de préparer notre entretien, d'être plus efficient.

Comment faire ?

Prenez rendez-vous par téléphone au 0810 25 29 30*
La Caf s'engage à vous fixer un rendez-vous sur l'un de ses sites d'accueils dans les 7 jours qui suivent votre appel.
Un conseiller préparera avec vous ce rendez-vous et vous indiquera les documents à apporter.
Le jour J, présentez vous à l'accueil et dirigez vous directement vers l'espace rendez-vous.

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

Préparez votre contact

Quel que soit le mode de contact que la Caf vous conseille, préparez-vous.



Munissez-vous systématiquement de :

- votre carte d'allocataire
- votre code confidentiel.

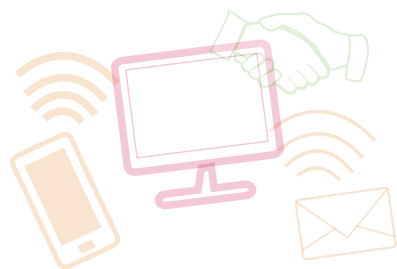
Ils vous sont indispensables pour obtenir des renseignements sur votre dossier.

Avant de commencer votre démarche en ligne, de nous téléphoner, de venir à votre rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir des papiers nécessaires à l'étude de votre dossier.

Gardons le contact :

Facebook

facebook Pour vous permettre de mieux comprendre ces nouvelles modalités d'accueil, nous répondons à toutes vos questions sur les services d'accueil de la Caf du Finistère du 15 mai au 30 juillet, du lundi au vendredi de 9h à 18h sur la page facebook "Caf du Finistère". N'hésitez pas à poser vos interrogations directement sur le "mur", les réponses profiteront ainsi à tout le monde.



Attention :

La Caf ne vous demande jamais vos coordonnées de carte bancaire par internet, si vous recevez des emails en ce sens, n'y répondez pas !

Vous trouverez plus d'informations sur les courriels frauduleux sur www.caf.fr

Quelle utilisation la Caf fait-elle de vos coordonnées de contact ?

- Vos coordonnées de contact (adresse, téléphone, mél) seront utilisées pour répondre aux demandes que vous pourrez être amené à formuler auprès de votre Caf.
- Votre adresse mél, est indispensable pour que votre Caf puisse répondre aux courriels que vous lui envoyez. Elle permet aussi à votre caf de vous informer plus rapidement sur vos droits. Cette adresse pourra également être utilisée pour vous communiquer des informations sur l'actualité de votre Caf.
- Votre adresse postale sera utilisée pour vous adresser, par courrier, tous les documents concernant votre dossier. Afin de garantir la confidentialité et la sécurité de votre compte, en cas d'oubli ou de perte de votre code confidentiel, vos nouveaux identifiants vous seront envoyés par voie postale.
- Votre numéro de téléphone portable peut être utilisé par un Conseiller Caf pour vous contacter au sujet de votre dossier ou pour vous transmettre, par sms, des informations sur l'actualité de votre Caf.



Flashez ce code avec l'application adaptée pour voir la vidéo



Nouveau



LAISSEZ VOUS GUIDER par nos conseillers !

A partir du 13 juin, la Caf vous accueille différemment : LE mode de contact pour VOTRE besoin

